YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/EB

DECISION N° 98 – 51

OBJET : Convention de prestations de service relative à des travaux de dégraissage des réseaux d'extraction des buées grasses des installations de la commune de Yerres, conclue avec « l'ENTREPRISE PARISIENNE DE FUMISTERIE ET DE DESINFECTION »

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder périodiquement aux travaux de nettoyage et de dégraissage de réseaux d'extraction de différents équipements scolaires et sociaux de la commune,

CONSIDERANT que la proposition de l'ENTREPRISE PARISIENNE DE FUMISTERIE ET DE DESINFECTION (EPFD) correspond aux intérêts de la commune,

– DECIDE –

De signer une convention de prestations de service relative à des travaux de dégraissage des réseaux d'extraction des buées grasses de plusieurs équipements communaux, avec la Société EPFD, sise Place Adam SAULX LES CHARTREUX, 91160 LONGJUMEAU, moyennant le prix de 29 000 F.H.T., soit 34 974,00 F.T.T.C., révisable suivant une formule indiciaire,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 1, sous fonction 11, nature 61 522.

Fait à Yerres le 10 mars 1998

REÇU LE
25 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT – AIGNAN